



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
CONCERNANT LA CIRCULATION
DANS LA RUE SOLAND**

Le Maire de la commune de Hochstatt,

- VU** les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT que des travaux de branchement aux réseaux d'eau potable seront réalisés dans la rue Soland à HOCHSTATT ;

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories ;

ARRETE

- Article 1er :** À compter du 26 janvier 2022 et ceci jusqu'à la fin du chantier, l'entreprise CAEA d'ALTKIRCH est autorisée à réaliser des travaux de branchement au réseau d'eau potable dans la rue Soland à HOCHSTATT.
- Article 2 :** Pour des raisons de sécurité, durant ces travaux, la rue Soland sera temporairement barrée à toute circulation au droit du chantier, en l'occurrence au niveau du N°12.
- Article 3 :** Du 26 janvier au 28 janvier 2022, il s'avère nécessaire de rétablir la rue Soland en double sens vu l'étroitesse de la voie, entre le N° 2 et le N° 12 et entre le N° 14 et le N° 18.
- Article 4 :** Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie dans toute la rue Soland.
- Article 5 :** Un panneau « route barrée à 100 m » sera positionné devant le N° 15B de la rue du 2^{ème} Zouaves et une déviation sera mise en place par la rue du 2^{ème} Zouaves, rue de Zillisheim et Grand'Rue.
- Article 6 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront posés par l'entreprise CAEA pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 7 :** Ampliation
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
 - à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ALTKIRCH
 - aux Brigades Vertes de SOULTZ et de WALHEIM
 - à l'entreprise CAEA
 - aux riverains

HOCHSTATT, le 21 janvier 2022

Le Maire,
Matthieu HECKLEN

